

1 milliard d'€

de rémunération supplémentaire par rapport à 2019

**220 millions d'€
de revalorisations**

- Honoraires de dispensation
- Gardes et astreintes
- TROD angine et cystite
- Vaccination
- Actes et entretiens d'accompagnement
- ROSP
- Aide financière aux pharmacies fragiles

**836 millions d'€
de croissance naturelle
garantie**

- Rendez-vous pris en 2026 pour vérifier les hypothèses de croissance
- Si nécessaire, compensation par de nouvelles revalorisations d'honoraires

Biosimilaires et hybrides

Engagements du Gouvernement*

- Accorder l'égalité de marge en faveur des médicaments biosimilaires et hybrides
- Cadrer les remises dans le PLFSS 2025, soit 200 à 300 millions d'euros supplémentaires pour le réseau

* Hors avenant économique

Lettre du ministre de la Santé François Valletoux du 6 juin 2024

220 millions d'€
de revalorisation de notre rémunération

Honoraires de dispensation

A l'ordonnance

+ 0.10 € soit **0.61 €** à partir de 2025 => + 20%
+ 0.05 € soit **0.66 €** à partir de 2027 => + 30% au total

A l'âge

+ 0.10 € soit 1.68 € à partir de 2026 => +6%

116
millions €

TROD angine et cystite

Ordonnances conditionnelles

Harmonisation des tarifs : + 3 à 4 € => **10 €**

A la demande du patient

10 € si test négatif
15 € si test positif et délivrance de l'antibiotique

Dès
2024

10
millions €

Gardes et astreintes à partir de 2025

Astreintes + 10 € => **200 €**

Honoraires

Nuits

de 20h à minuit et de 6h à 8h => + 2 € => **10 €**
de minuit à 6h => + 12 € => **20 €**

Dimanches & jours fériés 8h-20h

+ 1 € => **6 €**

10
millions €

Pharmacies territoires fragiles

Aide financière, jusqu'à 20 000 € annuels par officine

20
millions €

Prescription vaccination

- + 3 € par code RVA de 9,6 € facturés si le taux de facturation des vaccinations prescrites par le pharmacien est supérieur à + 5% en 2024 (garantis)
- + 15% en 2025
- + 25% en 2026

Création d'un honoraire de prescription des vaccins par le pharmacien en 2027

=> **7,5 €** cumulables avec l'honoraire d'injection de 7,5 €

Dès
2024

60
millions €

ROSP exceptionnelle en 2024 = 950 €

- + 400 € dès le 1er entretien maladies chroniques (AOK, AOD, asthme...)
- + 250 € si le nombre de kits dépistage cancer colorectal remis augmente de 10% en 2024
- + 100 € au titre de l'aménagement des locaux pour la réalisation des TROD cystite
- + 100 € dès la 1ère substitution d'un hybride et d'un biosimilaire
- + 50 € dès le 1er TROD angine réalisé
- + 50 € dès le 1er entretien femme enceinte réalisé

Enrichissement des ROSP

- + 100 € si connexion à ASAFO, 1 fois / semaine
- + 50 € ROSP numérique sous conditions
- + 200 € si démarche éco-responsable par niveau d'engagement atteint

Dès
2024

20
millions €

Actes et entretiens d'accompagnement à partir de 2025

Bilans de médication

- + 5 € pour le 3ème entretien en année 1
- + 10 € pour le 2ème entretien à partir de l'année 2

+

Nouvel entretien court opioïde => 5 €

4
millions €